



# ADOPTION PAR LA NATION D UN ORPHELIN DE GUERRE 39/45

Par **Juristequestion**, le **08/04/2021** à **17:53**

En vertu de quel decret ou de quelle loi, le Président du Tribunal de Grande Instance peut-il accorder l'adoption par la nation en qualité d'orphelin de guerre 39/45? et quelles sont les demarches à effectuer? Je suis orphelin de guerre. Ce renseignement m'est necessaire pour l'inscription de cette adoption sur mon acte de naissance. MERCI

Par **Louxor\_91**, le **08/04/2021** à **20:54**

orphelin depuis 39-45 et vous demandez ça qu'aujourd'hui ? comprend pas....